

COMMISSION DE GESTION 2018
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT
(COH)

Objet : GESTION 2018

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *Cohésion sociale et logement*, composée de Messieurs Pierre Marc BURNAND, membre, et David GUARNA, président-rapporteur, remercie toutes les personnes rencontrées lors des différents entretiens et visites. Certaines l'ont accueillie chaleureusement, d'autres avec une cordialité fluctuante. Et elles ont répondu à ses questions tantôt spontanément, tantôt avec un empressement incertain.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du *dicastère Cohésion sociale et logement* a participé à trois séances :

- **vendredi 15 février 2019, 15 h 00 - 17 h 15, Beausobre, bâtiment administratif**
première rencontre avec Mesdames Sylvie PODIO, municipale *Cohésion sociale et logement*, Mama ANNE SARR, cheffe de service, et Monsieur Pierre GFELLER, préposé au logement : premières questions et calendrier des rencontres ;

- **vendredi 8 mars 2019, 15 h 00 - 18 h 15, Beausobre, bâtiment administratif, puis CVE La Gracieuse**
rencontre avec Mesdames Julie JAQUET, directrice AREMS et APEMS, Laure HAUSWIRTH, cheffe du Service des ressources humaines, Françoise HAPPE, directrice du CVE La Gracieuse, en présence de Madame Sylvie PODIO, et Monsieur Michaël FURHOFF, président de la COGES ;

- **jeudi 14 mars 2019, 18 h 00 - 20 h 15, Beausobre, bâtiment administratif**
rencontre avec Monsieur Luc DELBROUK, responsable (de mi-septembre à fin novembre 2018) des travailleurs sociaux (*Couvaloup 12*), en présence de Madame Sylvie PODIO.

Conformément aux consignes du président de la Commission de gestion, et comme cela s'est déjà fait par le passé, ce rapport se focalise sur quelques points précis afin d'éviter une dispersion des regards et surtout un survol général, donc nécessairement sommaire, qui n'apporterait pas grand-chose d'intéressant. Les informations figurant déjà dans le rapport de gestion ne sont évidemment pas reprises dans le présent rapport. La sous-commission a fixé ses priorités sur trois thèmes : l'AREMS, la sécurité au CVE La Gracieuse et les activités du travail social, anciennement centrées à Couvaloup 12.

2. AREMS

Malheureusement, la sous-commission n'a pas pu se rendre à midi dans une cantine, Madame la Municipale n'étant pas disponible les mardis et jeudis à midi, et le président de la sous-commission étant retenu professionnellement les lundis et vendredis entre midi et 14h. Privée du privilège de vivre l'expérience d'un repas à l'AREMS, la sous-commission s'est dès lors rabattue sur des aspects moins caloriques mais pas moins intéressants.

Tout d'abord, la directrice AREMS et APEMS a décrit le gros travail qui a été fait ces dernières années au sein des structures qu'elle pilote. Afin de « professionnaliser » le statut des monitrices, celles-ci peuvent participer à un colloque une fois par mois, à trois demi-journées de formation (par exemple une demi-journée de sensibilisation sur le harcèlement scolaire), sans compter la formation aux Premiers Secours qui a lieu une fois tous les deux ans. Il faut surtout savoir que ces personnes ne font pas juste de la

surveillance. Elles doivent gérer les conflits, s'occuper d'enfants à besoins particuliers, veiller à leur sécurité, assurer la discipline, etc. Leur travail est parfois similaire à celui d'une ASE (assistante socio-éducative) ou d'une EDE (éducatrice de l'enfance), mais sans toutefois qu'elles soient au bénéfice d'une formation éducative. Pour cette raison, le fruit de tout le travail accompli est rassemblé dans un classeur, qui a vu le jour en 2018, et qui est en quelque sorte la Bible des monitrices. Projet pédagogique, description de fonctions, règlements et règles de vie, santé, alimentation, sécurité, procédures et notes internes, séances et formations, téléphones importants, divers, tout y est ! La sous-commission salue le travail effectué et constate avec satisfaction et reconnaissance que les monitrices sont particulièrement bien suivies et formées à l'interne.

Question chiffres, la sous-commission remercie le dicastère pour les tableaux fournis et présente, ci-dessous, les données qui méritent d'être commentées.

Évolution du nombre de repas servis à l'AREMS

Nombre de repas servis	2014	2015	2016	2017	2018
Beausobre	22'215	17'692	22'426	25'493	30'314
Jardins	3'624	8'950	7'982	7'251	8'186
Patinoire	3'394	7'442	10'919	11'001	12'518
Total	29'233	34'084	41'327	43'745	51'018
Évolution par rapport à l'année précédente	---	+16.6 %	+21.25 %	+5.85%	+16.6%

Charges et revenus de l'AREMS

Coûts AREMS	Comptes 2017	Comptes 2018
Total charges (CHF)	1'050'203.80	1'186'652.12
Nombre de repas	43'745	51'018
Coûts par repas	CHF 24.00	CHF 23.25
Total revenus (CHF)	460'073.00	494'145.94
Déficit (CHF)	590'130.80	692'506.62
Coûts par repas pour la commune	CHF 13.49	CHF 12.33 CHF 13.57

Une nouvelle facturation des locaux communaux occupés par l'AREMS est en vigueur depuis 2017. Pour cette raison, la sous-commission a choisi de vous présenter des données comparables, c'est-à-dire celles de 2017 et 2018.

Le nombre de repas servis à l'AREMS est en constante augmentation. Selon les explications reçues, cela semble être une réalité dans toutes les cantines du canton. Ce phénomène est dû à la combinaison de multiples facteurs : hausse du nombre d'élèves, augmentation des familles où les deux parents travaillent et des familles monoparentales, nouvelles habitudes, qualité des repas, etc. La sous-commission ne dispose malheureusement pas de données qui permettent de vérifier ces hypothèses. On peut toutefois observer que manger à la cantine entre gentiment mais irréversiblement dans les mœurs : cela augure de nouvelles augmentations pour les prochaines années.

Autre information, l'AREMS Beausobre a connu un pic de fréquentation de 220 élèves pour un repas de midi en 2018. En décembre 2018, le maximum d'élèves inscrits était le mardi, avec 208 inscriptions. Selon la directrice, l'AREMS Beausobre peut absorber jusqu'à 250 élèves par jour. Il y a donc une marge pour les deux prochaines années. La réalisation du futur bâtiment Beausobre V, si le préavis ad hoc est accepté par le Conseil communal, prévoit l'accueil de 300 élèves et l'organisation de deux services, ce qui donnerait la possibilité d'accueillir jusqu'à 600 élèves à chaque pause de midi. La capacité maximale serait ainsi plus que doublée et permettrait d'envisager l'avenir avec sérénité.

La Ville de Morges a contribué à hauteur de CHF 692'506,62 pour financer les cantines scolaires, soit un coût, par simple division, qui s'élève à CHF 13.57 par repas servi (et non CHF 12.33, comme communiqué par la Municipalité).

Le coût par repas à la charge de la Ville de Morges est stable par rapport à 2017. Que les contribuables morgiens offrent environ CHF 13.50 par repas aux écoliers morgiens est généreux, mais n'est pas forcément choquant. Par contre, que les contribuables morgiens participent aux coûts des repas des élèves non morgiens est problématique, pas tant à cause de ce cadeau aux communes environnantes que pour une question de principe.

Les élèves non morgiens fréquentant l'AREMS sont au nombre de 158 et représentent 49,53% des élèves de la 7H à la 11H. Le coût par repas pour les élèves de la 7H à la 11H est nettement inférieur au coût moyen total par repas, car ils n'ont pas besoin d'être encadrés. Néanmoins, le prix payé par les élèves reste inférieur au coût réel.

Pour faire simple, un repas à l'AREMS pour les élèves de la 7H à la 11H coûte CHF 14.80, selon les calculs du dicastère pour novembre 2017. L'élève morgien paie CHF 9.00, les contribuables morgiens paient le solde. L'élève non morgien paie 13.50 CHF (entièrement, ou avec une participation de sa commune), les contribuables morgiens paient le solde pour lui aussi.

Coûts AREMS – Elèves 7H à 11H	Elève morgien	Elève non morgien
Coût du repas	CHF 14.80	CHF 14.80
Prix payé par l'élève	CHF 9.00	CHF 13.50
Coût pris en charge par la Ville de Morges	CHF 5.80	CHF 1.30

Rien ne justifie que les Morgiennes et Morgiens délient les cordons de la bourse pour financer le solde des repas qui devrait être à la charge des autres communes. La Commission de gestion formule donc le vœu suivant :

Vœu N° 9 - 2018 : Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non morgiens.

3. SÉCURITE AU CVE LA GRACIEUSE - EXERCICES D'ÉVACUATION ET RAPPORTS

En principe, un exercice d'évacuation est organisé chaque année au CVE La Gracieuse.

La sécurité des utilisateurs étant en jeu, la sous-commission considère ce point comme important et prioritaire. Dès lors, tant que des problèmes subsisteront, cela restera une priorité absolue et incontournable. C'est pourquoi la sous-commission s'est une nouvelle fois concentrée sur cet aspect, au grand désappointement de la directrice qui aurait voulu surtout parler du projet pédagogique. La sous-commission a volontiers accepté de lire ce document. Problème : malgré sa demande, elle ne l'a jamais reçu et ne peut donc pas l'évoquer ici.

En 2018, l'exercice d'évacuation s'est déroulé le 24 avril à 15h05, en présence de 84 enfants et 21 adultes. Pour la première fois, les conditions reflétaient un peu mieux la fréquentation habituelle à l'intérieur de cette structure (prévue pour 103 enfants).

Comme lors des exercices 2016 et 2017, exactement les mêmes problèmes ont été constatés pendant l'exercice d'évacuation 2018. À savoir, selon le rapport du chargé de sécurité MSST et feu, daté du 24 mai 2018 :

- « Lors de l'évacuation, le groupe des bébés s'est rendu au préau de l'école avec difficulté : les lits sont trop lourds et les roues ne résistent pas au chemin caillouteux, d'autant que celui-ci est légèrement en pente. Lors du retour dans les locaux, les éducatrices-teurs ont dû porter les enfants car un lit a eu de la peine à rouler sous le poids des 5 bébés ».
- « Entre le déclenchement de l'alarme incendie à « La Cajole » (ancien bâtiment) et la réaction du personnel présent dans le nouveau bâtiment, il y a plusieurs minutes perdues, du fait de l'éloignement des salles, des portes fermées, des enfants et du son peu audible du klaxon ».

- « Lors de cet exercice, la corne de brume (klaxon) n'a pas été entendue au rez-de-chaussée par la secrétaire ».

Cette année, le chargé de sécurité a pris le soin d'insister et de suggérer, en gras, qu'« **il faudrait trouver une solution, telle que connecter un relais pour la sonorisation du nouveau bâtiment** » et « *conseille vivement de rallonger le chemin bétonné sur plusieurs mètres, afin de rejoindre le chemin des Philosophes qui est à la suite goudronné* ».

La sous-commission s'interroge sur l'utilité et la pertinence de ces rapports, si chaque année le spécialiste mandaté fait les mêmes constats, et si chaque année les mêmes défauts sont toujours là. La Municipale n'a pas caché que la Municipalité n'avait pas l'intention de tenir compte de certaines recommandations, considérant notamment que le rapport coût/efficacité est excessif. Dans ces conditions, les conclusions du rapport d'évacuation du CVE La Gracieuse s'apparentent à un copier-coller : comment pourrait-il en être autrement si les défauts dûment constatés ne sont délibérément pas corrigés ?

Dans tous les cas, les problèmes d'évacuation demeurent et c'est inquiétant. L'alarme est toujours inaudible et les bébés ne peuvent toujours pas être évacués correctement. Malgré un rapport d'expert, daté du 25 juin 2015, qui signalait déjà ces problèmes, malgré trois exercices d'évacuation (13 juillet 2016, 19 avril 2017, 24 avril 2018) qui ont chaque fois permis de mettre en évidence les mêmes problèmes, aucune mesure concrète pour améliorer la sécurité des enfants et des usagers du CVE La Gracieuse n'a été prise durant l'année 2018. Ce constat un peu désabusé amène la Commission de gestion à émettre le vœu suivant :

Vœu N° 10 - 2018 : Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité applique les recommandations des experts qu'elle mandate ou, dans le cas contraire, qu'elle cesse de financer leurs rapports.

La sous-commission considère également qu'il serait pertinent de multiplier les regards extérieurs et d'avoir l'avis de plusieurs experts. Que ce soit toujours la même personne qui vienne chaque année constater les mêmes problèmes et rédiger le même rapport n'est pas forcément la solution la plus efficace : on pourrait au fil des ans passer à côté d'observations essentielles. La Commission de gestion émet donc un nouveau vœu :

Vœu N° 11 - 2018 : Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité varie les angles d'observation en demandant, au fil du temps, l'avis d'experts différents lors des exercices d'évacuation.

Globalement, le moins qu'on puisse dire est que le bilan de ces exercices d'évacuation n'est pas très glorieux. A ce stade, le constat sur des points fondamentaux de sécurité est même accablant : depuis trois ans et demi, les personnes responsables savent, et depuis trois ans et demi, il n'y a eu aucune amélioration. Ainsi, en trois ans et demi, il n'a pas été possible, pour des raisons bonnes et moins bonnes, d'installer un système d'alarme performant. Quand on sait, par exemple, qu'il suffit de seulement quelques semaines pour que des panneaux lumineux inutiles, refusés par la commission ad hoc, apparaissent comme par miracle au bord des routes, la comparaison est cruelle.

4. ÉQUIPE COMMUNALE D'ANIMATION ET DE TRAVAIL SOCIAL

L'année 2018 est la première année de communalisation de *Couvaloup 12*. Tout est désormais entre les mains de la Municipalité.

Pour mémoire, le Conseil communal a accepté dans sa séance du 5 avril 2017 la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale (préavis N° 7/3.16), se traduisant par la reprise par la ville de Morges du travail social de proximité et la gestion du bâtiment sis à Couvaloup 12. Dans ce contexte étaient prévus la reprise des postes des travailleurs sociaux alors engagés à Couvaloup 12 et souhaitant poursuivre leur activité dans le nouveau cadre, la reprise d'un poste de travailleur social de proximité alors sous la responsabilité d'*Espace Prévention*, la création d'un poste de coordinateur (taux d'activité à définir par la Municipalité) et la création d'un poste de travailleur social de proximité (taux d'activité à définir par la Municipalité). A cette occasion, un total de 4.65 EPT supplémentaires a été accordé à la Direction du dicastère *Cohésion sociale et logement*, jugé insuffisant à l'époque par la Municipalité.

Le poste de «coordinateur » a été créé et est devenu un poste de «délégué à la cohésion sociale». Pour

des raisons stratégiques qui lui appartiennent, la Municipalité a décidé d'en faire un poste à plein temps (1,0 EPT). Il est occupé depuis le 1^{er} août 2017. Le rôle de ce délégué est (Reflets, septembre 2017) *de renforcer le dispositif, de soutenir de Parlement des jeunes et la Commission Suisses-Etrangers dans leurs projets, et d'avoir un rôle à jouer auprès des associations*. Dans le rapport de gestion 2018, on ne trouve pas une ligne sur les activités ou les réalisations de ce délégué à la cohésion sociale, ce qui a amené la sous-commission à ne pas s'y intéresser. Elle y sera davantage attentive lors des prochains exercices.

Comme mentionné dans le rapport de la sous-commission *Cohésion sociale et logement* de l'année dernière, au 1^{er} janvier 2018, après un long processus de transition qui a duré plus d'une année et demie, les travailleurs sociaux engagés dans le cadre de cette nouvelle politique étaient au nombre de... un. Et bien qu'on déborde sur 2019, il est permis de signaler que, à partir du 1^{er} mars 2019, il ne reste plus aucun collaborateur de l'ancienne équipe.

Pour rappel, la Municipalité avait désigné un responsable des travailleurs sociaux en 2017, mais celui-ci s'était désisté alors qu'il devait reprendre les rênes de Couvaloup 12 au 1^{er} janvier 2018. Durant cette année 2018, il y a eu trois nouvelles mises au concours pour dénicher le responsable des travailleurs sociaux. Après une première tentative où personne ne convenait à l'issue de l'assessment (méthode d'évaluation de personnes basée sur la mise en situation), une deuxième tentative où la personne sélectionnée a finalement retiré sa candidature, c'est à l'issue du troisième assessment qu'un nouveau responsable a été désigné. Celui-ci est entré en fonction le 18 septembre 2018 pour finalement démissionner le 30 novembre, ayant trouvé un meilleur poste ailleurs.

Au total, il y a donc eu quatre mises au concours, résumées ci-dessous :

- 1^{ère} mise au concours : le candidat désigné s'est désisté alors qu'il devait commencer au 1^{er} janvier 2018.
- 2^{ème} mise au concours : aucun candidat ne répondait aux critères.
- 3^{ème} mise au concours : la candidate désignée a retiré sa candidature.
- 4^{ème} mise au concours : le candidat désigné a été engagé à partir du 18 septembre mais a démissionné le 30 novembre, une meilleure opportunité s'étant offerte à lui.

Depuis le début du processus de communalisation, deux personnes sélectionnées n'ont finalement jamais commencé à travailler et la troisième est partie à l'issue de son temps d'essai. Une cinquième mise au concours sera donc nécessaire pour trouver la perle rare. On peut sérieusement se demander si ce poste de responsable des travailleurs sociaux est bien défini, et surtout si les conditions exigées et la vision imposée par le dicastère *Cohésion sociale*, sont adéquates. A ce stade, la Municipalité n'envisage pas de redéfinir ce poste.

Comme vu ci-dessus, le Conseil communal a accordé une dotation de 4,65 EPT pour la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale. Le bilan des forces engagées pour l'année 2018 est le suivant :

Mois	Délégué à la cohésion sociale	Responsable des travailleurs sociaux	Travailleurs sociaux	Total
Janvier	1,0 EPT	0,0 EPT	1,0 EPT	2,0 EPT
Février	1,0 EPT	0,0 EPT	1,7 EPT	2,7 EPT
Mars	1,0 EPT	0,0 EPT	1,7 EPT	2,7 EPT
Avril	1,0 EPT	0,0 EPT	1,7 EPT	2,7 EPT
Mai	1,0 EPT	0,0 EPT	2,6 EPT	3,6 EPT
Juin	1,0 EPT	0,0 EPT	2,6 EPT	3,6 EPT
Juillet	1,0 EPT	0,0 EPT	1,9 EPT	2,9 EPT
Août	1,0 EPT	0,0 EPT	1,9 EPT	2,9 EPT
Septembre	1,0 EPT	1,0 EPT à partir du 18.09	1,9 EPT	3,9 EPT
Octobre	1,0 EPT	1,0 EPT	1,9 EPT	3,9 EPT
Novembre	1,0 EPT	1,0 EPT	1,9 EPT	3,9 EPT
Décembre	1,0 EPT	~0,2 EPT	2,6 EPT	3,8 EPT

En 2018, l'équipe des travailleurs sociaux n'a donc jamais été au complet, et il s'en faut même de beaucoup. Ce qui semble donner raison au Conseil communal qui avait jugé suffisant d'accorder 4.65 EPT

Gestion 2018 - Rapport sous-commission *Cohésion sociale et logement* 5 / 11

au lieu des 5.65 EPT demandés par la Municipalité. Ceci dit, que le total des personnes engagées n'ait jamais atteint les EPT accordés n'est, à part les économies de salaires, guère réjouissant et donne à penser.

Jusqu'au 31 décembre 2017, Couvaloup 12 accueillait les jeunes de 12 à 18 ans selon les horaires suivants :

Mercredi	14h00 – 19h00
Jeudi	16h00 – 19h00
Vendredi	16h00 – 21h30
Samedi	14h00 – 19h00

Le centre était donc ouvert 18,5 heures par semaine.

Du 10 janvier au 30 juin 2018, les horaires d'ouverture ont été les suivants :

Mercredi	16h00 – 18h00
Samedi	14h30 – 18h30

Durant le premier semestre, le centre a donc été ouvert 6 heures par semaine. Dès le 1^{er} juillet et jusqu'à la fin de l'année, il a été fermé.

Lors des quelques semaines durant lesquelles le centre a accueilli les jeunes, les heures d'ouverture hebdomadaire ont donc été divisées par trois.

Sur l'ensemble de l'année, les heures d'ouverture du centre ont été divisées par cinq.

Contrairement à la politique menée par la Municipalité en 2018, Couvaloup 12, version association, ne fermait pas ses portes pendant les vacances scolaires des relâches, ni pendant celles de Pâques. C'était justement pendant ces vacances-là que la fréquentation était la plus élevée.

Du 1^{er} janvier au 30 juin, il y a également eu 40 suivis individuels. Ceux-ci ont toutefois pris fin, car la Municipalité a estimé que cela ne relevait pas de la mission des travailleurs sociaux.

La Municipalité a également indiqué une « *moyenne de participation 41 jeunes* ». Plus de quarante jeunes par jour qui se rendent à Couvaloup 12, cela semble être la preuve que cette offre d'accueil répondait à un réel besoin de la population et des jeunes en particulier.

La sous-commission a appris, non sans surprise, qu'une seule personne était chargée de s'occuper de plus de quarante jeunes durant le mois de janvier. La Municipalité a ainsi pris le risque de laisser une seule personne, dans un bâtiment de trois étages, face à une quarantaine d'adolescents. Si ce n'est pas de l'inconscience, en tout cas cela interroge : si, fort heureusement, rien de grave ne s'est passé à ce moment-là, cela pose de sérieuses questions de responsabilité et de sécurité. Quelques mois plus tard, à partir du 1^{er} juillet, l'accueil libre des jeunes a cessé sur demande de deux travailleurs sociaux, suite à des soucis de comportement de la part de jeunes fréquentant les lieux.

Lors de cette fermeture, il est soudainement apparu aux yeux de la Municipalité que le bâtiment devait être remis aux normes ECA. Dans la foulée, elle a également décidé d'entreprendre des travaux plus conséquents. Force est de constater que du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, il n'y a pas eu de travaux dans le bâtiment, si ce n'est qu'un travailleur social a démonté un jour, pendant l'été, l'ancienne salle de cinéma. C'est tout. De là à penser que les travaux n'ont été qu'un alibi pour justifier la fermeture des locaux, il n'y a qu'un pas.

Pendant cette fermeture des locaux, l'équipe des travailleurs sociaux s'est rendue dans les quartiers (six fois à la Gracieuse, trois fois à la Vogéaz, deux fois au Petit-Dézaley) où elle y a organisé des jeux et activités avec les enfants présents. Les travailleurs sociaux ont également repris la gestion du « Foot en salle » à la Gracieuse, activité autrefois gérée par le *Parlement des Jeunes*.

Dans les locaux de Couvaloup 12 ont eu lieu deux ateliers « parents-enfants » avec des bricolages, coloriations et décorations de t-shirts (31 octobre et 14 novembre). Dans les mêmes locaux, le Mouvement des Aînés a également mis en place trois ateliers informatiques intergénérationnels lors desquels les jeunes ont pu partager leur savoir avec leurs aînés (25 septembre, 30 octobre, 27 novembre).

Pour rappel, la Municipalité a annoncé, au Conseil communal du 5 septembre, la fermeture des locaux de Couvaloup 12 pour des raisons de sécurité. Mais on constate que ces mêmes locaux ont néanmoins continué à être utilisés, à cinq reprises en tout cas, jusqu'au 27 novembre...

Comme vu ci-dessus, un responsable des travailleurs sociaux a finalement été engagé et est entré en service à l'issue de la quatrième mise au concours du poste.

La sous-commission a pu rencontrer ce responsable qui a été en poste à peine plus de deux mois (de mi-septembre à fin novembre). Il semblait être l'homme de la situation et on ne peut que regretter son départ qui va retarder une fois de plus la mise en place de la politique de cohésion sociale voulue par la Municipalité. On ne peut qu'espérer que le processus de recrutement du responsable et de l'équipe travailleurs sociaux ne prendra pas autant de temps en 2019. De l'entretien très intéressant avec cet éphémère nouveau responsable et selon les informations fournies par la Municipale, la sous-commission retient les points suivants :

- Contrairement à ce qui était écrit dans le préavis N° 7/3.16 « Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale », qui mentionnait une reprise quasi automatique des activités de l'association *Couvaloup 12* au 1^{er} janvier 2017 (!), la mise en place de la politique de cohésion sociale voulue par la Municipalité mettra énormément de temps à se réaliser et à trouver sa vitesse de croisière.
- Le projet qui est en train de se mettre en place ne ressemble plus du tout à ce que faisait l'association *Couvaloup 12*. Les accueils libres pour les adolescents (14-18 ans) risquent de passer à la trappe. D'un centre d'animation ouvert pour les jeunes, on se dirige plutôt vers un centre intergénérationnel pour enfants, parents et aînés.
- L'accueil libre pour les adolescents semble être abandonné au profit de missions dans les quartiers du type « grand frère ».

La Commission de gestion est inquiète de cette évolution et est d'avis qu'il ne faut pas abandonner la tranche d'âge des 14-18 ans. Ces adolescents, en l'absence de lieux adaptés à leur âge si la fermeture de l'accueil dans le bâtiment sis à Couvaloup 12 est confirmée, seraient donc laissés à eux-mêmes dans la rue, sur les places de jeux, sur un banc ou dans les halls d'immeubles, avec toutes les nuisances et le sentiment d'insécurité que cela peut provoquer. Plutôt que d'accepter cette fatalité ou de s'en remettre à des parents qui n'arrivent parfois pas à apporter leur aide, la Commission de gestion est d'avis que ces jeunes doivent pouvoir continuer à bénéficier d'un soutien efficace et compétent par des professionnels. Les travailleurs sociaux engagés par la Ville de Morges doivent pouvoir continuer à accompagner ces jeunes dans leur transition, parfois très compliquée, vers l'âge adulte. Fermer les portes aux 14-18 ans, abandonner les suivis individuels, ce n'est absolument pas l'idée que la Commission de gestion se fait de la cohésion sociale et c'est surtout très éloigné de la décision du Conseil communal du 5 avril 2017, rappelée ci-dessus, fondée notamment sur la promesse de continuité des activités de Couvaloup 12. Pour cette raison, elle émet le vœu suivant :

Vœu N° 12 - 2018 : Que la Municipalité autorise les travailleurs sociaux à reprendre les suivis individuels des adolescents dans les locaux situés à Couvaloup 12.

Quoi qu'il en soit, la sous-commission espère y voir plus clair en 2019 et souhaite que l'année actuelle soit plus riche en bonnes nouvelles que celle écoulée.

5. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Huit vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *Cohésion sociale et logement*. La Municipalité propose d'en classer quatre. La Commission de gestion est favorable au maintien des huit vœux. Bref point de situation :

Vœu N° 19 – 2012 : Que le Service JSSL organise l'accès aux places d'accueil d'une façon transparente et compréhensible de tous.

Bilan de la Municipalité

Une évaluation a été faite, mais n'a pu être traitée en 2018, en raison des priorités du service. Le rapport sera finalisé début 2019.

Proposition de la Commission de gestion

Dans l'attente de connaître le rapport d'évaluation, la Commission de gestion partage l'avis que ce vœu doit être maintenu.

Vœu N° 12 – 2013 : Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité.

Bilan de la Municipalité

Les services de la Cohésion sociale et du logement et des ressources humaines ont poursuivi les actions entreprises afin d'assurer un meilleur suivi des absences.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion apprécie de disposer enfin de chiffres cohérents et se réjouit des mesures prises qui permettront d'évaluer les effets à long terme. Elle partage l'avis que ce vœu doit être maintenu.

Vœu N° 13 – 2015 : Que la Municipalité active les démarches en vue de l'établissement et de l'adoption d'un règlement sur l'utilisation des appartements conventionnés, subventionnés, à loyers modérés, protégés ou d'utilité publique, de manière à se donner les moyens de lutter efficacement contre les abus.

Bilan de la Municipalité

La Municipalité a déposé un préavis N° 45/12.18 au Conseil communal modifiant le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et des logements à loyer abordable et modifiant le règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion est d'avis qu'on ne peut pas classer ce vœu alors que le Conseil communal n'a pas encore pris position sur le préavis N° 45/12.18. Un préavis déposé ne signifie pas « préavis accepté ». Qui plus est, un préavis accepté ne veut pas dire « préavis réalisé ». Elle estime que ce vœu doit être maintenu jusqu'à l'application par la Municipalité d'un nouveau règlement. La Commission de gestion s'oppose au classement du vœu.

Vœu N° 14 – 2015 : Que la Municipalité prenne d'urgence les mesures nécessaires et efficaces pour rendre utilisables même en été certains locaux du CVE La Gracieuse et faire en sorte que l'institution ne se trouve pas transformée en sauna.

Bilan de la Municipalité

Les mesures mises en place en 2017 ont permis une nette amélioration, un suivi du service bâtiment est assuré et nous n'avons pas constaté de difficultés en 2018.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion

Lors de sa visite, la Commission de gestion a observé qu'un gigantesque store censé faire de l'ombre sur une place de jeux ne fonctionnait pas. Au surplus, elle n'est pas convaincue que toutes les mesures possibles aient déjà été prises. Par exemple, des vitres exposées en plein soleil n'ont même pas un petit voilage. Elle salue par contre les travaux effectués sur le bâtiment ces dernières années. Certes, le maintien du vœu a permis que des améliorations soient constatées chaque année, mais elle estime néanmoins que des mesures supplémentaires peuvent encore être prises, d'autant que le changement climatique n'annonce pas des étés moins chauds. La Commission de gestion s'oppose au classement du vœu.

Vœu N° 16 – 2015 : Que la Municipalité s'inspire d'autres structures à taille comparable, fonctionnant à satisfaction, pour résoudre rapidement les problèmes récurrents de gestion et de gouvernance du CVE La Gracieuse.

Bilan de la Municipalité

La Municipalité a augmenté le taux d'activité de la responsable de site de 80 % à 100 %. Dans un second temps, une adjointe pédagogique a été nommée permettant ainsi de soutenir la responsable de site. La fonction de cadre des responsables de site a été revalorisée. Enfin, le Conseil communal a accepté en décembre 2018 l'engagement d'un 0.5 ETP de coordinateur au CVE. L'organisation du CVE de la Gracieuse correspond à l'organisation d'autres CVE identiques dans le canton.

Dès lors, et sauf avis contraire, la Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion

Si les EPT sont en constante augmentation, on ne peut pas en dire autant du nombre d'enfants accueillis.

Alors que le CVE Beausobre affiche un taux d'occupation moyen annuel de 93%, celui du CVE La Gracieuse est de seulement 82,5%, bien inférieur au taux minimum de 90% exigé par le réseau AJEMA.

Pour tenter d'expliquer ce faible taux d'occupation, Madame la municipale a évoqué la coresponsabilité de la presse et de la Commission de gestion. Outre que c'est leur faire beaucoup d'honneur, le recours à cet argument laisse songeur.

A l'inverse, le fait qu'il y ait toujours une vingtaine de places inoccupées pourrait conforter l'opinion, largement répandue, que le bâtiment n'est pas adapté pour gérer 103 enfants et que la structure doit être revue.

La Commission de gestion s'oppose au classement du vœu et espère que la Municipalité réussira à faire fonctionner ce CVE de manière optimale ces prochaines années.

Vœu N°9 – 2017 : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire afin que tous les bébés du CVE La Gracieuse puissent être évacués selon les normes en vigueur en cas d'incendie.

Bilan de la Municipalité

Le bâtiment répond aux normes.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion

L'écart entre la satisfaction affichée de la Municipalité et la réalité formalisée dans le rapport de l'exercice d'évacuation est vertigineux.

Absolument rien n'a changé depuis l'année dernière. Le transport des bébés vers le lieu de rassemblement reste chaotique. D'ailleurs, les versions divergent sur le passage des lits sur le chemin caillouteux. Dans un premier temps, il a été dit aux commissaires que les lits se sont arrêtés avant les cailloux, pour ne pas les

abîmer. Quelques minutes plus tard, il leur a été dit que tous les lits ont en fait rejoint le lieu de rassemblement. La sous-commission est toujours à la recherche de la bonne version. Quoi qu'il en soit, ces problèmes graves et récurrents n'étant pas résolus, la Commission de gestion s'oppose au classement du vœu.

Vœu N°10 – 2017 : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire pour qu'un système d'alarme soit installé afin d'alerter simultanément tout le personnel et tous les enfants présents en cas d'incendie sur le site du CVE La Gracieuse.

Bilan de la Municipalité

L'installation d'un système d'alarme est en cours d'évaluation par le service des bâtiments, néanmoins les exercices d'évacuation se poursuivent et donnent satisfaction.

Proposition de la Commission de gestion

Là encore, la satisfaction de la Municipalité est extatique.

Une nouvelle fois lors de l'exercice d'évacuation 2018, l'alarme n'a toujours pas été entendue par une partie du personnel, comme déjà en 2015, 2016 et 2017.

La Commission de gestion partage évidemment l'avis que ce vœu doit être maintenu jusqu'à l'installation d'une alarme performante et la réalisation d'un exercice d'évacuation donnant entière satisfaction.

Vœu N°11 – 2017 : Que la Municipalité mette ponctuellement et gratuitement à disposition une salle pour les réunions du Parlement des Jeunes et de la Jeunesse de Morges.

Bilan de la Municipalité

Les locaux de Couvaloup 12 ont été utilisés en 2018 et ils seront mis à leur disposition de manière plus formalisée, une fois que les travaux de remise en état seront terminés.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion se réjouit que des locaux soient mis à disposition des jeunes Morgiens, une fois les travaux, entamés en 2019, terminés. La Commission de gestion partage l'avis que ce vœu doit être maintenu.

6. CONCLUSION

La sous-commission *Cohésion sociale et logement* a poursuivi son laborieux travail cette année, faisant face à beaucoup d'inertie et de résistance passive, qui lui ont donné le sentiment de fournir parfois un travail d'une grande inutilité. Ainsi, c'est un peu dépitant de faire année après année les mêmes constats sans trouver ensuite la moindre amélioration, même sur des points importants. La sous-commission ne comprend pas qu'il soit aussi compliqué de résoudre des problèmes pourtant simples et identifiés depuis plusieurs années.

Au surplus, elle déplore que son travail soit systématiquement dénigré, au point qu'on en vient à reprocher à la Commission de gestion d'être la cause de certains dysfonctionnements. Ainsi, on l'a vu à propos du vœu N° 16 – 2015, Madame la municipale attribue à la presse et à la Commission de gestion la co-responsabilité du faible taux d'occupation du CVE La Gracieuse. Pour aller au bout du raisonnement, il faudrait donc que la presse et la Commission de gestion se taisent lorsqu'elles font des constats qui déplaisent au Dicastère *Cohésion sociale et logement*. Cela ressemble à une tentation de censure. C'est interpellant.

La Commission de gestion dérange, parce qu'elle repose année après année les mêmes questions sur des sujets sensibles. Et quand les réponses ne sont pas satisfaisantes et qu'elle le dit, cela devient de sa faute parce qu'elle n'a pas besoin de poser toujours les mêmes questions. Peut-être cette divergence de vues

explique-t-elle le souhait exprimé en 2018 par le Syndic que les commissaires ne restent pas trop longtemps dans le même dicastère. A l'inverse la sous-commission pense que la continuité est indispensable pour assurer un suivi et un travail en profondeur. Ainsi, elle apprécie que la Commission de gestion n'ait pas suivi la demande municipale de l'année dernière, visant à imposer un tournus des commissaires au sein des sous-commissions. Dès lors, la sous-commission *Cohésion sociale et logement* espère, grâce au recul acquis au fil du temps, éviter notamment que des vœux en suspens, relatifs à ce dicastère, soient classés alors qu'ils ne sont pas réalisés.

Mais ces critiques graves sur des points choisis mais essentiels ne doivent pas faire oublier que nombre de collaborateurs dans ce dicastère font un travail remarquable. C'est notamment le cas à la direction des APEMS-AREMS et à l'Office du logement. Le principe fixé par le président de la Commission de gestion de se concentrer sur quelques sujets fait qu'on parle des trains en retard et pas de ceux qui arrivent à l'heure. A tous ces collaborateurs dont le travail est apprécié même si on n'en parle pas, la sous-commission exprime sa vive gratitude.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission COH :
Le président

Michaël Fürhoff

David Guarna

Rappel des vœux 2018

Vœu N° 9 - 2018 : Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non morgiens.

Vœu N° 10 - 2018 : Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité applique les recommandations des experts qu'elle mandate ou, dans le cas contraire, qu'elle cesse de financer leurs rapports.

Vœu N° 11 - 2018 : Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité varie les angles d'observation en demandant, au fil du temps, l'avis d'experts différents lors des exercices d'évacuation.

Vœu N° 12 - 2018 : Que la Municipalité autorise les travailleurs sociaux à reprendre les suivis individuels des adolescents dans les locaux situés à Couvaloup 12.